

Etiquette du produit

ETIQUETAGE (d'usage ou CE)	Non concerné
Phrases de risque	Néant
Conseils de prudence	Néant
ETIQUETAGE TRANSPORT	Non concerné

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	CHAINE 14/16AD
Référence :	B14AD
Utilisation commerciale	Huile pour chaînes de tronçonneuses
Fournisseur	MINERVA-OIL SAS Rue du 11 Novembre 87380 MEUZAC Tél. 05.55.09.97.03 Fax 05.55.09.95.80
N° d'appel d'urgence	ORFILA / Tél. 01.45.42.59.59 (coordonnées locales en fin de fiche)

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

Nature chimique	Produits à base d'huiles minérales sévèrement raffinées d'origine pétrolière dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346
-----------------	---

Composants contribuant aux dangers	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole	Risques
Aucun à notre connaissance					

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé	Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication
Effets néfastes sur l'environnement	Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement
Dangers physico-chimiques	Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion, en usage normal

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

Inhalation	L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
Ingestion	Risque possible de diarrhée et de vomissements Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Ne pas faire boire.

Contact avec la peau	En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence de la peau.
Contact avec la yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Aspiration	S'il y a eu aspiration du produit dans les poumons transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

Moyens d'extinction

- Appropriés :
Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudres sèches
- Déconseillés :
Ne jamais utiliser de lances d'incendie (jet bâton) car elle pourrait favoriser la dispersion des flammes.

Dangers spécifiques

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, composés chlorés etc... et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir aussi rubrique 8 et 13

Mesures après fuite/épanchage

- Sur le sol :
Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.
Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol.
Récupérer à l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc...)
- Sur l'eau :
Produits absorbants flottants puis ramassage mécanique.
Si le produit s'est répandu dans un cours d'eau ou un égout, avertir les autorités de la présence éventuelle de corps flottants.

Méthodes de nettoyage

- Récupération
A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc...) ; contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant ; ne pas rejeter à l'égout.
- Elimination :
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. (voir aussi rubrique 13)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.

	Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.
Précautions	Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
STOCKAGE	
Conditions de stockage	- Recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. - A éviter Le stockage soumis aux intempéries
Matériaux d'emballage	- Recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistants aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.
Valeurs limites d'exposition	Brouillard d'huile (VLE) : 10 mg/m ³ , sur 15 minutes Brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m ³ , sur 8 heures
Protection des mains	Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (nitrile, néoprène)
Protection des yeux	Lunettes en cas de risque de projections
Protection de la peau et du corps Autre que les mains	Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables au produit, chaussures de Sécurité (manipulation de fûts) Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.
Mesures d'hygiène du travail	Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Caractéristique
Masse volumique	900 kg/m ³ à 15°C
Point éclair	> 150°C
Température d'auto-inflammation	> 250°C
Point d'écoulement	< -10°C
Viscosité	220 mm ² /s à 40°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter	La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
Matières à éviter	Eviter le contact avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE – EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires	Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
Contact avec la peau	Risque improbable dans les conditions normales d'emploi
Ingestion	Domage peu probable en cas d'ingestion de faibles quantités ; en cas de grande quantité ingérée : maux d'estomac, diarrhée...

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau	Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
Sensibilisation	A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité	Absence de données expérimentales sur le produit fini Pas de données connues pour le produit usagé Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement
Mobilité	- Air : Il y a peu de pertes par évaporation - Eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau - Sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
Persistance et dégradabilité	Absence de données expérimentales sur le produit fini Le produit devrait être lentement biodégradable Certains composants peuvent être non biodégradables

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets	Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables Le cas échéant, récupération par un ramasseur agréé et régénération ou brûlage dans une installation agréée
Elimination des emballages souillés	Se conformer à la législation en vigueur
Textes réglementaires	- France : Avis relatif à la nomenclature des déchets du 11.11.97 Voir nomenclature des déchets (JOCE : L 349 du 31/12/2001) Loi n° 75-633 du 15.07.75 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux Réglementation relative à la collecte des huiles usagées : Décret 79-981 du 21.11.79 et arrêtés du 28.01.99 relatifs à leur ramassage et aux conditions de leur élimination. Loi n°88-1261 du 30.12.88 concernant l'importation, l'exportation et le transit des déchets. Décret n°77-254 du 08.03.77 relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par les réglementations transports ci-dessous

Route (ADR) / Rail (RID) :

Classe : Pas de restriction transport

Fluvial (ADNR) :

Mer (IMO/IMDG) :

Air (OACI/IATA) :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Néant	
Phrases de risque	Néant
Conseils de prudence	Néant
Directives européennes	Directive 1999/45/CE modifiée (D. 2001/60/CE), relative aux préparations dangereuses
Réglementation Française :	
Code Sécurité sociale	Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n°601 Tableau des maladies professionnelles n°36
Code du Travail	Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux normes définies par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE, 2001/58/CE et à l'article 14 de la directive 1999/45/CE.

Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et/ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA : 01.45.42.59.59

Date de révision 30/06/2005

Annule et remplace la fiche du 07/12/1993

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.